

Observatoire des Centres de santé. Les chiffres 2018.

L'observatoire des centres de santé prend la forme d'une plateforme dématérialisée qu'accueille l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH). Ce pôle d'expertise est en charge de collecter, d'analyser et restituer les données renseignés par la CPAM, les ARS et les gestionnaires des centres de santé. Lancé en 2017 cet outil permet à la fois de publier un bilan annuel pour chacun des centres de santé et en même temps d'avoir une visibilité précise sur l'apport local et national des centres de santé sur l'accès aux soins pour les patients.

En 2018, sur les 2 140 centres de santé existants, 1 831 ont saisi leur rapport d'activité annuelle sur la plateforme ATIH.

Il est possible que certains centres de santé n'étant affiliés à aucune fédération représentative, ne soit pas au fait de l'obligation pour tous les centres de santé de remplir la plateforme.

Ce document vous restitue les données anonymisées qui nous ont été transmises dans le cadre du groupe de concertation des CDS piloté par le Ministère de la santé.

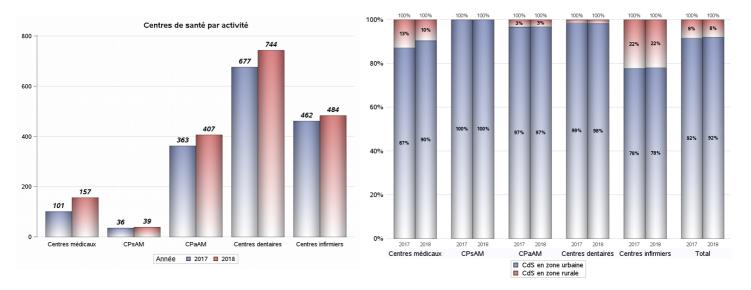
LES ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES



■ 192 nouveaux centres de santé répertoriés en zone urbaine sur l'ensemble des régions

Cette augmentation concerne surtout les centres dentaires en nombre (67) et les centres médicaux en taux d'accroissement (+55%). Seules les Antilles ont leur nombre de centres qui décline.

Les nouveaux centres médicaux répertoriés sont implantés en zone urbaine, renforçant l'urbanisation de la quasi totalité des centres de santé (92%). Toutefois, un 1/4 des centres infirmiers sont installés en zone rurale (22%).



■ Plus d'1/4 des centres des santé **implanté en zones prioritaires**, dont la moitié des centres pluriprofessionnelles

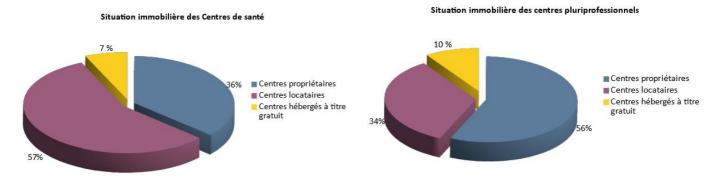
Les centres de santé sont 24% à être installés en Quartier prioritaire de la ville

(QPV) ou en Zone vécue, tandis que les centres pluriprofessionnels sont 40 % sur ces territoires. Deux centres de santé sur cinq (41%) sont localisés en **Zones prioritaires urbaines ou rurales des Schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS)**, et près de la moitié (49%) des centres pluriprofessionnels y sont implantés .

■ Les centres de santé largement accessibles aux personnes en mobilité réduite, et majoritairement locataires, exceptés les centres pluriprofessionnels davantage propriétaires

Sept centres de santé sur huit - 87% s- ont accessibles aux personnes en mobilité réduite (PMR), mais uniquement 77 % des centres pluriprofessionnels.

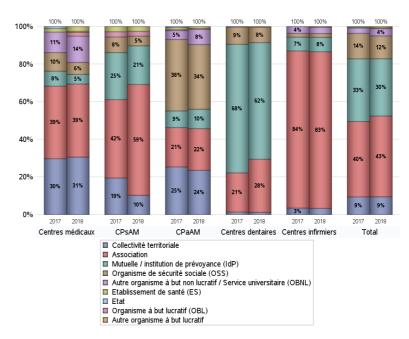
Si la majorité de centres de santé est locataires (57%), seuls 36 % sont propriétaires. Ces proportions sont inversées pour les centres pluriprofessionnels, qui, par ailleurs, sont proportionnellement davantage hébergés à titre gratuit (10 % contre 7%).



■ Un accroissement de la part des associations parmi les **gestionnaires** des centres de santé

Entre 2017 et 2018, cette augmentation concerne :

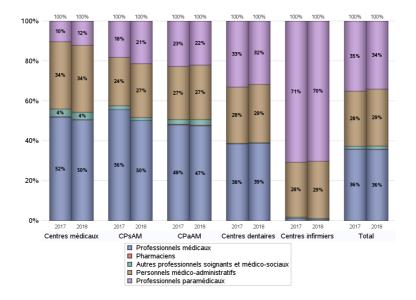
- les centres dentaires (+7pts) au dépend de la part des mutuelles et institutions de prévoyance (-6pts);
- les centres de santé polyvalents sans auxiliaires médicaux (+17pts) au dépend des collectivités territoriales (-9pts), des mutuelles et institutions de prévoyance (-4pts) et des organismes de sécurité sociale (-3pts).



Les professionnels des centres de santé



Seule la part des professionnels médicaux dans les centres de santé polyvalents sans auxiliaires médicaux a diminué (-6pts) au profit des professionnels médico-administratifs (+3pts) et paramédicaux (+3pts).



■ Le **temps partiel** généralisé des professionnels de santé, exceptés pour les techniciens ; et des **volumes horaires** dominés par les soins infirmiers, l'assistanat et la chirurgie dentaires

Le rapport du nombre d'équivalents temps pleins (ETP) sur l'effectif des centres de santé révèle que les professionnels de santé sont globalement largement à temps partiel. Seuls les assistants dentaires, les techniciens de laboratoire et les manipulateurs d'électroradiologie ont une moyenne respectivement de 86 %, 85 % et 81 % d'ETP par personne.

En 2018, sur les 13 740 ETP effectués dans l'ensemble des centres par les professionnels de santé, plus d'un quart a été réalisé par les infirmiers (29%) et les assistants dentaires (28%). Les deux autres professions les plus contributrices sont les chirurgiens dentistes (23 %) et les médecins généralistes (9 %).

Les activités des centres de santé

■ La **Permanence de soins** effectuée par moins de la moitié des centres, et essentiellement par les centres dentaires et pluriprofessionnels dans leurs locaux

Les centres de santé sont 40% à participer aux permanences de soins dont

essentiellement les centres dentaires (63%) et les centres pluriprofessionnels (26%). Les permanences de soin sont réalisées avant tout au sein des structures (78%). Les Hauts-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Est sont les régions regroupant la plus grande part de ces centres effectuant ces permanences (respectivement 14%).

Seuls 30 centres, majoritairement médicaux ou pluriprofessionnels, contribuent à la permanence de soins sous forme de Maison médicale de garde.

Ce chiffre s'explique par la complexité pour certains centres de santé à percevoir les rémunérations dédiées à la permanence des soins. Le statut de Collaborateur Occasionnel de Service Public COSP devrait résoudre cette anomalie.

■ Des IVG pratiquées surtout dans les centres pluriprofessionnels franciliens

120 centres de santés effectuent des IVG dont 1/4 des centres pluriprofessionnels.

La plupart de ces derniers étant implantée en Île-de-France, les 2/3 des centres réalisant cette intervention sont de fait franciliens.

Les centres de santé réalisant des **IVG de manière instrumentale** sont : trois en Île-de-France et un dans le Centre-Val-de Loire. La législation qui autorise cet acte médical est parue dans la nouvelle ordonnance parue en 2018.

■ Déploiement de la **télémédecine** dans les centres pluriprofessionnels et dentaires en Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans le Grand Est

Les centres de santé sont 63 à s'être engagés dans la télémédecine dont la moitié sont des centres pluriprofessionnels et un 1/3, des dentaires. Un centre sur trois effectuant de la télémédecine est franciliens, 16 % sont dans le Grand Est et autant en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

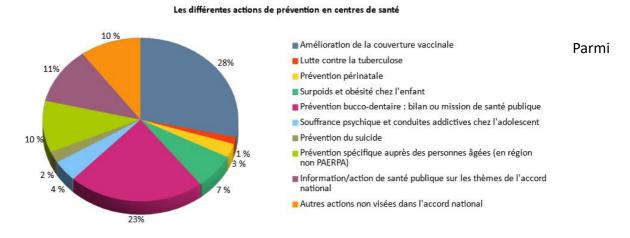
■ La **participation à un programme de recherche** présente surtout dans les centres pluriprofessionnels franciliens

Les centres de santé sont 34 à participer à un programme de recherche, dont 2/3 sont des centres pluriprofessionnels, 4 sont infirmiers et 3 dentaires. Parmi eux, 82 % sont franciliens.

■ Des **actions de prévention** réalisées par la moitié des centres de santé et dédiées principalement à la couverture vaccinale et à la prévention bucco-dentaire

La moitié des centres de santé (55%) mène au moins une action de prévention, dont près des 3/4

des centres pluriprofessionnels **73%**. Comparés à 2017, ces derniers, ainsi que les centres dentaires, ont été plus nombreux à mettre en œuvre des actions des préventions (+9pts chacun).



l'ensemble des actions réalisées, 28 % ont été consacrées à l'amélioration de la couverture vaccinale, 23 % à la prévention bucco-dentaire et 11 % aux thèmes de santé publique définis par l'accord national.

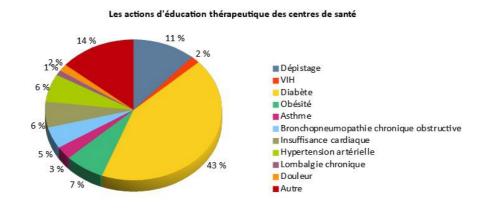
Du fait de la concentration des centres pluriprofessionnels en Île-de-France, 1/4 des actions a été réalisé sur cette région, et leur objet a été principalement la prévention bucco-dentaire. Le Grand Est a concentré 11 % des actions menées, et leur objectif était avant tout l'amélioration de la couverture vaccinale. Puis, par ordre décroissant, viennent les Hauts-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes qui ont chacun regroupé 10 % des actions de prévention réalisées.

■ L'Éducation thérapeutique du patient développée dans 20 % des centres de santé

En 2018, 20% des centres de santé a mis en œuvre au moins une action d'éducation

thérapeutique dont la moitié des centres pluriprofessionnels (48%). Comparés à 2017, ces derniers ont été beaucoup plus nombreux à développer ce type d'actions (+24pts).

Les actions d'éducation thérapeutique en centres de santé se sont principalement attachées aux problématiques de diabète (43%), de dépistage (11%) et d'obésité.

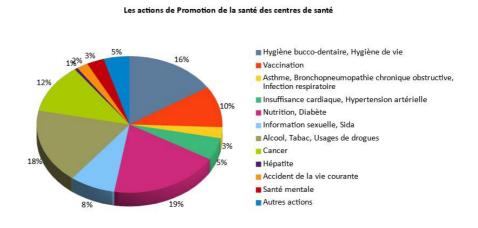


■ Des actions de **Promotion de la santé** mises en œuvre par 64 % des centres pluriprofessionnels

En 2018, un tiers 35% des centres de santé ont mené au moins une action de

Promotion de la santé dont près des 2/3 des centres pluriprofessionnels (64%). Comparés à 2017, ces derniers, ainsi que les centres dentaires ont été légèrement plus nombreux à réaliser des actions (+6pts).

Ces actions de promotion de la santé concernaient principalement par ordre décroissant la nutrition et le diabète (19%), les usages de drogues (18%), l'hygiène bucco-dentaire et de vie (16%) et le cancer (12%)



■ Les activités spécifiques des centres de santé

Le **1/3 payant complémentaire** est pratiqué par neuf centres de santé sur dix **89%**,

soit près de la totalité des centres dentaires (97%) et infirmiers (94%) et 82 % des centres pluriprofessionnels. En revanche, seule la moitié des centres médicaux le pratique (55%).

Le **prélèvement de biologie médical** est effectué par près de la moitié des centres infirmiers (48%) et pluriprofessionnel (44%).

L'**implantologie** est proposée dans 44 % des centres dentaires et uniquement 17 % des centres pluriprofessionnels.

L'aide à l'ouverture des droits est réalisée dans 75 % des centres de santé, soit dans 75 % des centres infirmiers, 72 % des centres dentaires, 73 % des centres médicaux et 84 % des centres pluriprofessionnels.

Les vaccinations gratuites sont effectuées dans 1/3 des centres pluriprofessionnels.

En 2018, les centres de santé intègrent :

- 21 centres de Lutte Antituberculeuse
- 31 centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic
- 46 centres de protection maternelle et infantile
- et 79 centres de planification et d'éducation familiale

■ Des visites à domicile surtout organisées par les centres infirmiers et pluriprofessionnels

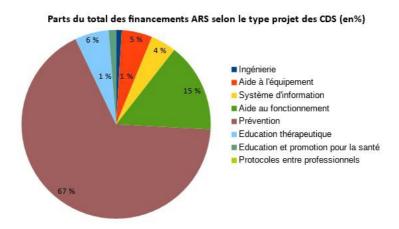
Plus d'un tiers (37%) de la totalité des centres de santé dispensent des visites à domicile d'infirmiers, dont de fait 98 % des centres infirmiers. Parmi les centres pluriprofessionnels près de

la moitié (47%) le font également et 57% organisent des visites à domicile de médecins.

■ 6 M€ de **financements ARS** dédiés surtout aux centres pluriprofessionnels et à la prévention

Les ARS financent 119 centres de santé pour un montant total de 6 033 841 euros.

Les 3/4 des structures subventionnées sont des centres de santé pluriprofessionnels et les 2/3 de la somme totale est allouée à la prévention (dépistage, vaccination, prévention bucco-dentaire, etc.)



Des partenariats nettement plus nombreux en centres pluriprofessionnels

Globalement en moyenne, les centres de santé nouent des partenariats avec 3 types de

structures différentes, tandis que cette moyenne est de 5 pour les centres pluriprofessionnels

Par ordre décroissant, les principaux partenariats des centres de santé sont : les établissements de santé, les laboratoires de biologie médicale, les établissements médico-sociaux, les réseaux de santé et les services sociaux.